

DIRECTION DES ACTIVITES SCOLAIRES  
ET DIVISION DE LA PLANIFICATION

DAS/ SC 3/ EPS N° 402

A Mesdames et Messieurs les Chefs  
d'Etablissement du Second Degré  
et au Personnel enseignant L'E.P.S.

S/C de Messieurs les Délégués Pro-  
vinciaux du Ministère de l'Educa-  
tion Nationale.

Objet : PREFORMATION pour la  
préparation au Professorat  
d'E.P.S. (1° et 2° cycle)

### I. - Principe de la PREFORMATION

Afin de préparer physiquement les futurs candidats au professorat d'EPS (1° et 2° cycle). Les élèves désireux de se destiner à cette carrière sont invités à, demander leur admission en classe de 4°-5° ou 6° lettres Modernes.

Jeunes Filles : au LYCEE CHAWQUI de CASABLANCA

Jeunes Gens : au LYCEE MOHAMED V De MARRAKECH (Zone Sud)  
Lycee HASSAN II de RABAT (Zone Noed)  
LYCEE MOHAMED V de CASBLANCA (pour la ville même)

Les études sont poursuivies jusqu'au Baccalauréat, avec la programme normal des classes de LETTRES MODERNES. Les emplois du temps sont aménagés de telle sorte qu'une large place soit consacrée aux Activités D'E.P.S. avec des Professeurs particulièrement qualifiés, dans des établissements parfaitement équipés.

Les élèves sont BOURSIERS s'ils ne résident pas sur les lieux de la présomation, dans le respect des textes en vigueur.

### II. - CONDITIONS D'ADMISSION

La Sélection se sera sur le double aspect Intellectuel et Physique :

1°) Seuls, seront sélectionnés, les élèves NORMALEMENT ADMIS DANS LA CLASSE POUR LAQUELLE ILS POSTULENT, c'est à dire :

- ORIENTES, à l'issue de la classe de 3°A.S. par les services de l'orientation au Ministère de l'Education Nationale dans une classe de 4°A.S. Ils seront versés dans la section lettres, sous réserve de présenter les aptitudes requises pour cette section.

- ADMIS, à l'issue des conseils de classe, dans les classes de 5°A.S. ou 6° A.S.

2°) La sélection sera faite parmi les candidats répondant aux conditions ci-dessus, après avoir satisfait aux TESTS D'APTITUDE PHYSIQUE suivants :

- Course de Vitesse : Filles 60 m, Garçons 60 m
- Course de Résistance : Filles 250 m Garçons 1000 m
- Saut en hauteur avec élan
- Lancer du Poids : Filles 3 kgs, Garçons 6 Mètres
- Grimper de corde libre : Filles 3 m - Garçons 6 mètres.

### III - ACTES DE CANDIDATURE -

Les candidatures se manifesteront sous la forme suivante :

AVANT LE 15 MARS ils feront une demande de dossier aux Inspecteurs Provinciaux D'E.P.S. sous le couvert de leur chef d'établissement (En fait, les coordonnateurs centraliseront ces demandes pour leur établissement).-

En même temps que le dossier, ils recevront une convocation pour passer les Tests d'aptitude Physique entre le 22 Avril et le 11 Mai, dans un centre fixé par l'Inspecteur provincial d'E.P.S.

Le jour où ils seront convoqués pour ces Tests ils devront présenter leur DOSSIER COMPLET qui comprend :

... / ...

1°) Une FEUILLE de RENSEIGNEMENTS et de NOTATION où figurent au verso-des renseignements d'identification.

- La notation d'aptitude physique (remplie par l'Inspecteur Provincial d'E.P.S.)
- La Notation d'aptitude intellectuelle (remplie par le Chef d'Etablissement )
- Les appréciations du Chef d'établissement
- au verso - la demande formulée (signature légalisée) par le chef de famille.
- Le certificat médical qui sera rempli et signé par le Médecin de l'Hygiène Scolaire.-

2°) Un dossier de demande de Bourse dûment rempli conformément à la circulaire Ministérielle n° 4 du 12 Décembre 1967.

#### IV - INFORMATION

Les Chefs d'Etablissements sont invités à publier largement la présente note, dans les classes de 3° - 4° et 5°A.S. Ils veilleront à ce que l'information directe soit faite par les Professeurs et Instituteurs D'E.P.S. auprès de leurs élèves particulièrement doués physiquement, ainsi que par les Professeurs correspondants du Bureau de Documentation.-

Les Cadres de l'Education physique et Sportive ont besoin de candidats aptes physiquement, mais tout aussi APTES INTELLECTUELLEMENT, on se dispensera donc d'envoyer les candidatures des élèves exclusivement bons en E.P.S. n'ayant aucune chance d'être orientés en 4°A.S.

RABAT le 5 FEVRIER 1968  
LE DIRECTEUR DES ACTIVITES SCOLAIRES

A. SALMI.